

**RAPPORT MUNICIPAL**  
**N° 47/2017**  
**AU CONSEIL COMMUNAL**

**Stratégie du développement durable 2016-2021**

**Délégué municipal : M. Daniel Rossellat**

**1<sup>re</sup> séance de la commission**

Date	Jeudi 29 juin 2017, 19h00
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférences 1

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sept mille habitants supplémentaires d'ici 2030, de nombreuses planifications qui modifieront le rapport à l'espace urbain, une économie en transition, Nyon poursuit une mutation profonde qui assiera son rôle de centre urbain d'importance, dans une région lémanique en fort développement.

Cette mutation devra résolument prendre le pouls des acteurs qui composent la ville pour leur offrir des lieux de vie et de travail accessibles, des espaces publics partagés, des opportunités pour toutes les générations de s'épanouir et de trouver leur place dans la société nyonnaise. Le défi est donc de grande ampleur, pour viser une ville à taille humaine, active et animée, résiliente, économe de ses ressources, espace et énergie compris.

La Municipalité vous présente donc ici sa stratégie du développement durable 2016-2021, qui pose un cadre de référence pour plus de durabilité, tout au long de la législature, dans l'action communale.

## **I. Introduction**

---

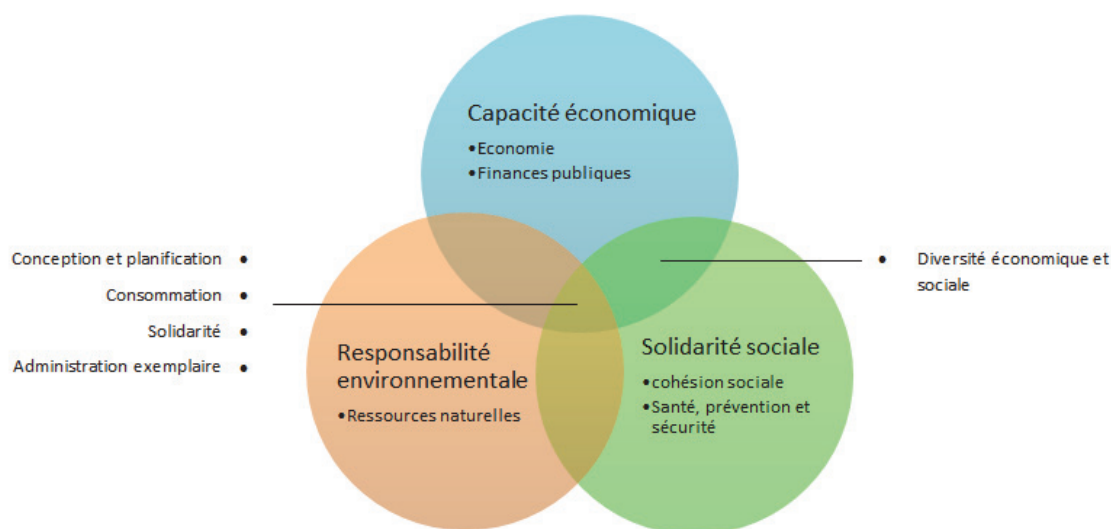
Afin de poursuivre l'action de la Ville de Nyon et de l'inscrire dans les lignes directrices supérieures<sup>1</sup>, la Déléguée à l'énergie et au développement durable a développé une nouvelle stratégie pour la législature 2016-2021, fruit d'un diagnostic inter-service. L'outil d'évaluation Profilographe, élaboré par le Canton de Berne à l'attention des communes, a été utilisé afin d'établir un profil force-faiblesse du développement durable sur le territoire nyonnais.

Pour chaque faiblesse, des objectifs et des axes d'action ont été établis par les services afin de fixer les lignes directrices du développement durable à Nyon jusqu'en 2021. Cette stratégie traite 10 thématiques, lesquelles sont développées plus en détail dans la suite de ce rapport :

- conception et planification urbaine ;
- ressources naturelles ;
- économie ;
- diversité économique et sociale ;
- cohésion sociale ;
- santé, prévention et sécurité ;
- consommation ;
- solidarité ;
- finances publiques ;
- administration exemplaire.

---

<sup>1</sup> Voir l'annexe « contexte et enjeux »



## I.1 Organisation

Le chapitre suivant établit pour chaque thématique les enjeux et objectifs nyonnais et le lien avec les Objectifs du développement durable de l'Agenda 2030 des Nations-Unies. Chaque thématique est assortie d'objectifs et d'axes d'action que la Municipalité entend entreprendre, qu'il s'agira de préciser par des actions concrètes durant la législature.

Ce document donne donc un cadre de référence et une base de coordination pour les politiques sectorielles ou pour les actions des différents services de l'administration. Les services sont compétents dans la concrétisation des mesures de la présente stratégie, avec l'aide plus ou moins appuyée du/de la Délégué-e à l'énergie et au développement durable. Certains axes d'action sont pilotés directement par le/la Délégué-e à l'énergie et au développement durable.

La stratégie de développement durable est complémentaire au programme de la législature 2016-2021, lequel regroupe les axes prioritaires, tous domaines politiques confondus, sur la durée de la législature. Le programme de législature est, en soi, guidé par une volonté d'assurer un développement durable de Nyon. Des objectifs et des axes d'action peuvent ainsi se retrouver cités dans le programme de législature et dans la stratégie du développement durable.

La stratégie vient préciser le programme de législature sur certains objectifs clés du développement durable de Nyon, elle le complète en rappelant les axes d'action qu'il faut poursuivre et, enfin, elle le prolonge en prévoyant de nouveaux axes d'action innovants ou transversaux qui intensifieront l'engagement de Nyon en faveur d'un développement durable. Les nouveaux axes d'action font l'objet d'une mise en évidence dans le document suivant afin de faciliter leur identification.

## I.2 Financement

Le financement des mesures est assuré par la voie du budget de fonctionnement des services, par des demandes de crédit d'investissement ou par une participation du fonds du développement durable, lorsque nécessaire, par exemple pour lancer des nouvelles actions. Le fonds du développement durable est alimenté par une taxe sur l'électricité, sur la base du règlement communal relatif du 25 janvier 2010.

### **I.3 Evaluation**

La présente stratégie fera l'objet d'un suivi annuel piloté par le/la Délégué-e à l'énergie et au développement durable en collaboration avec les services responsables des axes d'action afin de suivre la concrétisation des axes de mesures.

Le développement durable de Nyon est monitoré chaque 4 ans grâce aux relevés du Cercle Indicateurs, groupe de travail piloté par l'Office fédéral du développement durable auquel participe la Ville de Nyon. Un système d'indicateurs centraux du développement durable a été établi et est régulièrement révisé par l'organe de décision du Cercle Indicateurs, assurant des bases scientifiques et méthodologiques solides, entre autres grâce à la participation de l'Office fédéral de la statistique.

En 2017, le troisième relevé complet du Cercle Indicateurs aura lieu, permettant de construire un monitoring du développement durable nyonnais. Des indicateurs plus contextuels seront également proposés dans le cadre de cette stratégie et devront être monitorés par le/la Délégué-e à l'énergie et au développement durable en collaboration avec les services. Le système d'indicateurs sera développé une fois la stratégie adoptée, en fonction des données et ressources disponibles.

### **I.4 Communication**

Une stratégie de communication sera développée afin d'accompagner la démarche de développement durable et les objectifs qui la sous-tendent. Elle devra permettre de porter la vision politique de la Municipalité pour une ville de Nyon durable, permettant aux différents acteurs d'identifier les actions menées sous cette bannière.

## 2. Thématiques

---

La stratégie de développement durable 2016-2021 se divise en 10 thématiques pour lesquelles des objectifs à long terme sont fixés :

- conception et planification urbaine ;
- ressources naturelles ;
- économie ;
- diversité économique et sociale ;
- cohésion sociale ;
- santé, prévention et sécurité ;
- consommation ;
- solidarité ;
- finances publiques ;
- administration exemplaire.

Ce chapitre développe chaque thématique spécifiquement selon le canevas suivant :

- Enjeux globaux et nyonnais de la thématique.
- Objectifs et axes d'actions.
- Objectifs du développement durable<sup>2</sup> de l'Agenda 2030 des Nations-Unies en lien avec la thématique.

Les nouveaux axes d'actions introduits par rapport au programme de législature 2011-2016 ou à la stratégie du développement durable 2012-2016 sont identifiés par un drapeau (▬).

Les axes d'action seront concrétisés par des mesures et projets portés par les services de l'administration, financés par leur budget de fonctionnement ou par des demandes d'investissement. La concrétisation de ces axes devra démarrer durant la période 2016-2021 mais pourra dépasser la temporalité de la législature.

Les axes d'actions pilotés ou co-pilotés par le/la Délégué-e à l'énergie et au développement durable sont identifiés par un losange. (◆)

### 2.1. Conception et planification urbaine

La conception et la planification urbaine agissent de manière directe sur les trois piliers du développement durable. La ville est un pôle d'attraction positif mais peut également être source de nuisances selon les aménagements urbains réalisés. Dès lors, il convient de réfléchir à la spécificité de l'espace à planifier et à la rareté du sol en intégrant la question qualitative dans les aménagements.

La ville est par essence un lieu où les habitants sont rapprochés sans forcément être en relation. Il convient de développer des espaces accessibles en mobilité douce et connectés au réseau de transports publics, des quartiers intégrant la mixité fonctionnelle et la rencontre sociale dans les espaces publics et privés. Le sport et la culture peuvent être des vecteurs d'acceptation dans l'aménagement urbain en permettant aux citoyens de s'approprier ou de participer à l'animation des espaces publics.

---

<sup>2</sup> Les 17 objectifs du développement durable de l'Agenda 2030 sont assortis de 169 cibles plus détaillées. Ces dernières peuvent être consultées sur : <https://www.eda.admin.ch/agenda2030/fr/home/agenda-2030/die-17-ziele-fuer-eine-nachhaltige-entwicklung.html>

L'aménagement urbain doit également prendre en considération la question de l'adaptation locale au changement climatique afin de créer des villes dont les espaces et les infrastructures soient résilients.

Centre d'importance cantonale, Nyon doit actuellement faire face à un fort développement urbain, l'occasion de mener une réflexion approfondie sur une conception et une planification urbaine durable.

### Objectifs locaux et axes d'action

La Municipalité souhaite poursuivre les objectifs suivants pour un développement durable nyonnais à long terme. La Ville de Nyon :

Ces objectifs seront atteints en mettant en œuvre ces axes d'action :

<b>prend en compte la qualité de l'habitat et de l'aménagement dans l'établissement des nouvelles planifications et s'oriente vers un développement urbain durable</b>	1.1	Poursuivre la politique d'acquisition foncière de la Ville en vue d'optimiser l'intégration des mesures de durabilité dans les politiques de planification et de conception de la ville
	1.2	◆ Utiliser des outils d'évaluation de durabilité lors de la création de nouveaux quartiers
	1.3	⌘ Définir un programme d'art intégré
	1.4	⌘ Renforcer les liens avec la nature, le sport ou la cohésion sociale dans certains espaces publics
<b>assure des déplacements efficaces tout en réduisant l'impact négatif du trafic</b>	1.5	Développer et adapter un réseau TP de proximité
	1.6	Développer les réseaux mobilité douce et assurer une bonne accessibilité à tous les quartiers et leur bonne interconnexion tout en s'inscrivant dans un réseau régional
	1.7	Compléter le dispositif de P+R au niveau communal et régional
	1.8	⌘ Développer des outils au service d'une mobilité intelligente
<b>anticipe les impacts liés aux changements climatiques</b>	1.9	⌘◆ Réaliser un diagnostic des risques liés aux changements climatiques
	1.10	⌘ Augmenter les zones végétalisées et perméables en ville (au sol et en toiture ou en façade)
	1.11	⌘ Favoriser les aménagements en lien avec l'eau dans les espaces publics, en tenant compte de la limitation de cette ressource

### Objectifs Agenda 2030

La communauté internationale a identifié les objectifs suivants (ODD) dans le cadre de l'Agenda 2030 :

- ODD 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.
- ODD 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

## 2.2. Ressources naturelles

Sans environnement préservé, les bases nécessaires à un développement économique et social ne sont plus disponibles. Les ressources naturelles sont soumises à une forte pression et menacées par plusieurs processus : développement urbain, changement climatique, pollutions dues à l'intensification des activités humaines. Ces grands processus observés à l'échelle globale ont aussi leurs répercussions locales à Nyon.

Ces dernières années, la Municipalité de Nyon s'est déjà engagée, à travers sa politique de l'environnement, sa politique de l'énergie ou son concept de mobilité urbaine, à pallier ces pressions. Il s'agit aujourd'hui d'être d'autant plus proactif que la ville de Nyon est appelée à croître et à se densifier davantage : les politiques de l'environnement et de l'énergie ne doivent plus uniquement servir à limiter les impacts environnementaux, mais doivent intégrer ces thèmes en amont de tout projet.

### Objectifs locaux et axes d'action

La Municipalité souhaite poursuivre les objectifs suivants pour un développement durable nyonnais à long terme. La Ville de Nyon :

Ces objectifs seront atteints en mettant en œuvre ces axes d'action :

<b>anticipe l'impact du développement sur l'environnement naturel</b>	2.1	Définir une nouvelle politique environnementale
	2.2	◆ Réaliser une planification énergétique communale et l'appliquer
<b>augmente la part d'énergies renouvelables produites et consommées sur son territoire</b>	2.3	Passer à la phase réalisation du plan solaire
	2.4	Développer les chauffages à distance
	2.5	⌘ Offrir des produits énergétiques à faible impact environnemental et/ou renouvelable
<b>diminue la consommation d'énergie sur son territoire</b>	2.6	⌘◆ Développer le programme de maîtrise de la consommation d'énergie (pour les entreprises et particuliers)
	2.7	⌘◆ Promouvoir l'assainissement du parc immobilier auprès des propriétaires

### Objectifs Agenda 2030

La communauté internationale a identifié les objectifs suivants (ODD) dans le cadre de l'Agenda 2030 :

- ODD 6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.
- ODD 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable.
- ODD 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

## 2.3. Economie

Flux internationaux et mondialisation ont influencé le paysage économique global. Nyon n'y échappe pas et une attention particulière doit être donnée pour que des nouvelles entreprises puissent s'y installer, que les entreprises présentes puissent continuer à se développer sur le territoire communal, tout en offrant davantage de possibilité aux Nyonnais d'y travailler.

La volonté de maintenir un tissu économique local fait partie des préoccupations politiques nyonnaises depuis de nombreuses années. Une volonté qu'il s'agit de concrétiser en confortant la place de l'industrie et de l'artisanat à travers des outils d'aménagement du territoire, en favorisant la mixité fonctionnelle et les services de proximité dans les quartiers et en anticipant les mutations du commerce de détail pour conserver un centre-ville attractif et fleurissant. Enfin, il s'agira également de stimuler la créativité des entreprises pour intégrer davantage les innovations sociales, économiques et environnementales.

### Objectifs locaux et axes d'action

La Municipalité souhaite poursuivre les objectifs suivants pour un développement durable nyonnais à long terme. La Ville de Nyon :

Ces objectifs seront atteints en mettant en œuvre ces axes d'action :

<b>encourage le maintien et le développement des activités commerçantes au centre-ville</b>	3.1	Encourager une meilleure dissociation de l'offre et des activités commerciales entre centre et périphérie/quartiers
	3.2	Rendre le centre-ville plus attractif
	3.3	Améliorer le dialogue avec les commerçants et acteurs économiques du centre-ville
	3.4	Renforcer les synergies avec Nyon Région Tourisme afin de positionner Nyon en tant que destination culturelle, de détente et d'achats
	3.5	☞ Maintenir et renouveler une offre d'animations, y compris culturelles, au centre-ville
<b>veut maintenir son tissu artisanal et industriel local</b>	3.6	Repenser et renforcer les zones industrielles et les zones artisanales dans la planification
<b>encourage les conditions-cadre permettant aux habitants de trouver un emploi sur le territoire communal</b>	3.7	☞◆ Soutenir la création d'espaces de co-working
	3.8	☞◆ Encourager des solutions permettant aux Nyonnais de se lancer dans une activité indépendante
	3.9	☞ Encourager la mixité fonctionnelle dans les quartiers en favorisant l'implantation d'activités adaptées au contexte local
<b>encourage l'innovation</b>	3.10	☞ Promouvoir, dans la planification des zones industrielles et artisanales, des espaces « start-up » ou des pépinières
	3.11	☞◆ Définir une stratégie de ville intelligente (smart city)
	3.12	☞ Encourager le développement d'entreprises de la filière Green Tech
	3.13	◆ Inciter les entreprises présentes sur le territoire de la commune à intégrer des critères de durabilité et de responsabilité sociale dans leur gestion
	3.14	☞◆ Soutenir des initiatives en matière d'alternatives économiques, issues de l'économie sociale et solidaire



## Objectifs Agenda 2030

La communauté internationale a identifié les objectifs suivants (ODD) dans le cadre de l'Agenda 2030 :

- ODD 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
- ODD 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

### 2.4. Diversité économique et sociale

Une ville en plein développement doit relever le défi d'être un lieu accueillant et accessible pour tous, sans ségrégation. L'accès au logement est une question qui doit continuer d'être traitée dans un contexte où les situations familiales et économiques, les flux migratoires, modifieront encore le paysage démographique nyonnais.

Une ville inclusive s'applique également à réduire les inégalités entre hauts et bas revenus, dans un contexte nyonnais fortement touché par cette problématique pouvant mettre en péril l'égalité des chances.

Enfin, simultanément à l'accessibilité économique à la ville et à ses services, Nyon doit également prendre en considération l'accessibilité physique de son territoire avec des espaces, des cheminements et des activités praticables pour tous, et notamment pour les personnes à mobilité réduite.

### Objectifs locaux et axes d'action

La Municipalité souhaite poursuivre les objectifs suivants pour un développement durable nyonnais à long terme. La Ville de Nyon :

Ces objectifs seront atteints en mettant en œuvre ces axes d'action :

<b>encourage la réalisation de logements pour tous, adaptés aux besoins spécifiques</b>	4.1	Poursuivre la politique visant à augmenter le parc de logements à loyers modérés et abordables en tenant compte de la capacité financière de la Ville
	4.2	Poursuivre la politique d'acquisition foncière de la Ville
	4.3	Poursuivre la politique favorisant les coopératives
	4.4	☞ Encourager les formes d'habitat prenant en compte l'évolution des modes de vie (p.ex. appartements protégés)
<b>met en place des actions visant à diminuer les inégalités entre bas et hauts revenus</b>	4.5	Maintenir l'aide individuelle au logement en fonction du revenu
	4.6	Maintenir l'accessibilité au système d'accueil de jour pour l'ensemble des ménages
	4.7	☞ Etendre le soutien à la formation artistique pour tous
	4.8	☞ Etudier l'adaptation des subventions pour la mobilité en fonction des revenus des familles nyonnaises

améliorer l'accessibilité aux activités et à son territoire pour tous, en particulier aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap	4.9	☞	Développer une politique en faveur des aînés
	4.10		Adapter les projets selon les critères d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
	4.11	☞	Etablir une expertise ciblée de l'accessibilité des quartiers à forte population âgée
	4.12		Augmenter les équipements intergénérationnels dans l'espace public
	4.13		Réaliser un réseau de cheminement adapté aux âges
	4.14		Augmenter le nombre de projets destinés aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, notamment dans des activités à caractère culturel et sportif

### Objectifs Agenda 2030

La communauté internationale a identifié les objectifs suivants (ODD) dans le cadre de l'Agenda 2030 :

- ODD 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
- ODD 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.
- ODD 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

### 2.5. Cohésion sociale

La transformation accélérée attendue de la ville s'accompagne d'un brassage social et culturel important. La politique du vivre-ensemble permet ainsi de réduire la multiplicité des conflits pouvant se manifester dans une société urbaine en transition : diversités culturelles, allongement de l'espérance de vie, omniprésence des technologies de l'information, isolement social, etc. Autant de défis qui appellent une attention de la Ville pour créer un sentiment d'attachement collectif à des quartiers, pour augmenter la solidarité et la cohésion sociale, pour rendre les Nyonnais acteurs de leur ville et les rendre ainsi réceptifs aux valeurs de développement durable pour tous.

Avoir accès au sport et à la culture, aux loisirs de façon générale, est un vecteur d'épanouissement, d'apprentissage et d'intégration. La culture et le sport participent à la qualité de vie dans les quartiers et dans les villes, les rendent attractifs et en font des lieux agréables à vivre, visiter ou dans lesquels travailler.

Nyon, ville de festivals, de musées et forte d'une riche vie associative, doit capitaliser sur ces atouts afin de bénéficier des impacts positifs de la culture et du sport sur le tissu local. La culture et le sport sont des vecteurs de participation, de cohésion sociale et d'engagement et doivent à ce titre être maintenus, développés et être rendus accessibles au plus grand nombre.

## Objectifs locaux et axes d'action

La Municipalité souhaite poursuivre les objectifs suivants pour un développement durable nyonnais à long terme. La Ville de Nyon :

Ces objectifs seront atteints en mettant en œuvre ces axes d'action :

favorise l'intégration et la participation de la population dans la vie communautaire nyonnaise	5.1	Favoriser la participation citoyenne
	5.2	Créer et promouvoir des espaces et des structures de quartier propices à la rencontre
	5.3	Proposer des outils de bien-vivre ensemble et de renforcement du lien de voisinage
	5.4	✎ Construire des « identités de quartier » avec les habitants et travailler sur la notion d'appartenance aux quartiers
	5.5	Soutenir l'intégration des communautés étrangères dans le tissu local
	5.6	✎ Favoriser les transferts de savoirs intergénérationnels
	5.7	✎♦ Etudier l'allocation d'un budget visant à encourager l'émergence de projets et à accroître la participation des citoyens (budget participatif)
	5.8	Améliorer l'accès de l'information aux prestations de la Ville pour les nouveaux habitants
	5.9	✎ Permettre une égalité d'accès aux prestations de la Ville aux nouveaux acteurs associatifs
répond aux besoins actuels et anticipe les besoins futurs de son territoire en termes de structures d'accueil	5.10	Poursuivre le développement du réseau d'accueil pré et para-scolaire
	5.11	✎ Poursuivre le développement de l'offre d'activités pour les enfants pendant les vacances
veille à maintenir une offre culturelle, sportive et de loisirs variée, vecteur de qualité de vie	5.12	Jouer un rôle fédérateur pour les différents acteurs de la culture, du social et du sport
	5.13	Adapter et compléter l'offre d'infrastructures sportives et culturelles
	5.14	Encourager la pérennité des associations et leur engagement bénévole
	5.15	✎ Permettre une utilisation plus large des infrastructures sportives existantes

## Objectifs Agenda 2030

La communauté internationale a identifié les objectifs suivants (ODD) dans le cadre de l'Agenda 2030 :

- ODD 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
- ODD 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.
- ODD 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

## 2.6. Santé, prévention et sécurité

Certains modes de vie, entre autres liés aux milieux urbains, engendrent l'apparition de problèmes de santé. La Ville de Nyon a ainsi un rôle à jouer auprès de ses citoyens pour promouvoir des modes de vie sains, par exemple en pratiquant de l'exercice, et pour prévenir des comportements à risque.

A Nyon, la création récente d'un pôle sécurité a permis de renforcer l'organisation de la police et du service de défense incendie et sécurité. Les services de sécurité doivent être aptes à réagir à toute situation, afin de garantir le sentiment de sécurité, élément de base d'une société sûre, ouverte et durable.

### Objectifs locaux et axes d'action

La Municipalité souhaite poursuivre les objectifs suivants pour un développement durable nyonnais à long terme. La Ville de Nyon :

Ces objectifs seront atteints en mettant en œuvre ces axes d'action :

encourage toutes les catégories de la population à adopter un mode de vie plus sain	6.1	◆	Promouvoir et poursuivre un programme d'activité de promotion de la santé
	6.2	⌘	Installer du matériel de sport en plein air
	6.3		Poursuivre le travail de prévention contre les incivilités, la criminalité et les risques routiers
prévient les comportements à risques et renforce la sécurité sur son territoire	6.4	⌘	Encourager et promouvoir les manifestations qui agissent contre les abus
	6.5	⌘	Mettre en œuvre des mesures d'amélioration de la propreté urbaine
	6.6	⌘	Favoriser l'accès à un logement pour les sapeurs-pompiers engagés dans des groupes de 1ère intervention

### Objectifs Agenda 2030

La communauté internationale a identifié les objectifs suivants (ODD) dans le cadre de l'Agenda 2030 :

- ODD 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.
- ODD 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

## 2.7. Consommation

L'impact environnemental des modes de vie des Suisses dépasse les capacités de la planète. Si le concept d'empreinte écologique est aujourd'hui de plus en plus médiatisé, les solutions pour la diminuer doivent également être largement diffusées. Les Nyonnais doivent être mieux informés des impacts liés à leurs choix de consommation afin d'être en mesure d'adopter des pratiques plus durables. La Ville de Nyon peut les accompagner dans cette démarche en informant sur l'impact environnemental et les conséquences sociales de certains produits et en encourageant l'offre en biens respectueux de l'environnement et de la société.

Un tiers de l'impact environnemental des Suisses est lié à l'alimentation. Nyon, en tant que collectivité publique, peut favoriser des pratiques d'agriculture urbaine permettant aux citoyens de se reconnecter avec ces enjeux, et offrir une restauration collective (plus de 900 repas par jour seront distribués dans les écoles primaires dès 2020) respectueuse d'aspects de saisonnalité et de nutrition.

**Objectifs locaux et axes d'action**

La Municipalité souhaite poursuivre les objectifs suivants pour un développement durable nyonnais à long terme. La Ville de Nyon :

Ces objectifs seront atteints en mettant en œuvre ces axes d'action :

<b>incite la population à un mode de consommation plus responsable</b>	7.1	♣	Sensibiliser la population à l'impact écologique, social et économique des différents modes de consommation et lui proposer des alternatives
	7.2	♣	Intégrer des aspects de saisonnalité, de localisme et d'équilibre alimentaire dans la restauration scolaire et l'accueil de jour
	7.3		Maintenir l'offre des potagers urbains
<b>promeut une agriculture urbaine durable sur son territoire</b>	7.4	♣	Soutenir la création de jardins communautaires ou éducatifs
	7.5	♣	Diversifier les plates-bandes avec des produits consommables
	7.6	♣	Sensibiliser à la protection du sol dans le cadre des pratiques de jardinage

**Objectifs Agenda 2030**

La communauté internationale a identifié les objectifs suivants (ODD) dans le cadre de l'Agenda 2030 :

- ODD 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
- ODD 12. Établir des modes de consommation et de production durables.

**2.8. Solidarité**

La solidarité intra-générationnelle, soit la solidarité au sein d'une même génération, fait partie intégrante du développement durable, localement, comme de façon plus globale. L'empreinte écologique de la Suisse, de Nyon ou de ses citoyens, dépasse largement la capacité de production du pays, et même de la planète.

La Suisse s'appuie en grande partie sur des importations, entre autre des pays de l'Est et du Sud, externalisant ainsi les impacts sociaux, environnementaux ou économiques de cette production. La Ville de Nyon soutient de façon formalisée des projets de coopération au développement depuis 2011, dans un souci de responsabilité envers des régions de l'Est ou du Sud, moins favorisées, afin de leur permettre un développement lui aussi durable. La Ville de Nyon encourage ainsi les efforts de partenaires locaux afin de réduire la pauvreté et de promouvoir le développement durable à l'étranger.

La Ville de Nyon, à travers son engagement au Conseil régional, soutient par le dispositif d'investissement solidaire des projets d'intérêt régional. Dans sa politique communale de solidarité, Nyon peut également apporter un soutien ponctuel aux régions suisses touchées par des événements extrêmes. La solidarité régionale constitue un élément du développement durable, soit un concept global qui ne s'arrête pas aux frontières administratives et politiques d'une commune.

### **Objectifs locaux et axes d'action**

La Municipalité souhaite poursuivre les objectifs suivants pour un développement durable nyonnais à long terme. La Ville de Nyon :

Ces objectifs seront atteints en mettant en œuvre ces axes d'action :

<b>s'engage en faveur de régions étrangères défavorisées</b>	8.1 ♦	Favoriser les actions de sensibilisation et de mobilisation liées à la solidarité internationale
	8.2	Poursuivre les partenariats avec des programmes ou ONG permettant de recycler/réutiliser des biens de consommation
<b>soutient des régions suisses victimes de situations difficiles</b>	8.3 ♣♦	Mettre en place un budget afin de venir en aide à des régions suisses victimes de situations exceptionnellement catastrophiques

### **Objectifs Agenda 2030**

La communauté internationale a identifié les objectifs suivants (ODD) dans le cadre de l'Agenda 2030 :

- ODD 1. Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
- ODD 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.
- ODD 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.
- ODD 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

## **2.9. Finances publiques**

Si la Ville de Nyon a pu profiter d'un équilibre comptable favorable durant ces dernières années, la question d'une gestion durable de ses finances se pose avec acuité alors que le niveau d'endettement augmente et que les projets urbains d'envergure nécessiteront des investissements importants.

Pour que le développement de Nyon puisse être considéré comme durable, la gestion des finances communales doit prendre en considération une distribution équitable des ressources entre génération actuelle et génération future. Il s'agit d'une part d'améliorer les processus de gestion financière pour garantir une allocation des ressources optimales et d'autre part de garantir la capacité d'investissement en explorant de nouvelles sources de financement.

### Objectifs locaux et axes d'action

La Municipalité souhaite poursuivre les objectifs suivants pour un développement durable nyonnais à long terme. La Ville de Nyon :

Ces objectifs seront atteints en mettant en œuvre ces axes d'action :

<b>tient compte de sa capacité financière dans les projets</b>	9.1	Fixer des objectifs de législation en prenant en compte le niveau d'endettement et le coût des projets en cours et à venir
	9.2	Renforcer la planification financière
	9.3	Fiabiliser le plan des investissements
	9.4	☞ Suivre les projets avec une analyse financière accrue
<b>améliore les recherches de financement (hors taxes et impôts) et de subventionnement externe</b>	9.5	☞ Sensibiliser les services à bénéficier des possibilités de financement et subventionnement
	9.6	Etudier l'opportunité de partenariats public-privé pour chaque nouvelle infrastructure

### Objectifs Agenda 2030

La communauté internationale a identifié les objectifs suivants (ODD) dans le cadre de l'Agenda 2030 :

- ODD 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

### 2.10. Administration exemplaire

Une ville qui grandit, c'est également une administration en croissance, dont l'action envers ses administrés et le fonctionnement doivent intégrer les principes du développement durable.

D'une part les projets portés par l'administration doivent être cohérents et revêtir une transparence et une exemplarité en termes de développement durable, afin d'encourager par la suite les acteurs à s'engager sur la même voie.

D'autre part l'administration doit réduire l'empreinte écologique de ses processus de fonctionnement et renforcer sa responsabilité sociale en tant qu'employeur.

### Objectifs locaux et axes d'action

La Municipalité souhaite poursuivre les objectifs suivants pour un développement durable nyonnais à long terme. La Ville de Nyon :

Ces objectifs seront atteints en mettant en œuvre ces axes d'action :

<b>évalue en termes de durabilité les projets menés par l'administration</b>	10.1	◆ Evaluer les projets de grandes envergures réalisés sur le territoire en tenant compte des trois piliers du DD
<b>communique largement son engagement durable</b>	10.2	◆ Etablir une stratégie de communication du développement durable
<b>intègre des critères de durabilité dans les appels d'offre de biens et fournitures</b>	10.3	◆ Faire évoluer la directive sur les achats responsables en fonction des avancées des services et des marchés

<b>intègre des critères de durabilité lors de la construction ou la rénovation de son parc immobilier</b>	10.4		Etablir une démarche ambitieuse et pragmatique pour la construction/rénovation des bâtiments communaux
	10.5	⌘	Acquérir (ou remplacer par) des appareils électriques ayant une meilleure efficacité énergétique
	10.6	⌘	Favoriser les énergies renouvelables dans les nouvelles constructions et rénovations
<b>met à disposition les ressources nécessaires pour maintenir ses infrastructures</b>	10.7		Prendre en compte de manière systématique l'entretien et l'exploitation des infrastructures existantes et futures
<b>diminue la consommation d'eau de ses infrastructures</b>	10.8	⌘	Diminuer la consommation d'eau pour l'usage horticole
<b>réduit la pollution sonore dans les zones sensibles de son territoire</b>	10.9	⌘	Utiliser des véhicules et outils d'entretien communaux moins bruyants
<b>préserve et renforce la qualité et la diversité des espaces proches de l'état naturel</b>	10.10	⌘	Entretien des forêts de façon écologique et conserver le label FSC
	10.11		Traiter les espaces verts de la façon la plus écologique possible
<b>réduit l'empreinte écologique des technologies de l'information</b>	10.12	⌘	Intégrer les aspects de Green IT au fonctionnement du service informatique
	10.13	⌘	Mieux communiquer la politique d'archivage en format informatique
	10.14	⌘	Diminuer la consommation de papiers des services en leur proposant des solutions informatiques adéquates
	10.15	⌘	Réduire la consommation d'énergie de l'informatique de la Ville
<b>organise des manifestations exemplaires en termes de durabilité</b>	10.16	◆	Appliquer une politique de durabilité pour les manifestations organisées par la Ville
<b>diminue l'impact de la pendularité de ses collaborateurs</b>	10.17		Réviser et appliquer le plan de mobilité de l'administration
	10.18		Moderniser le statut du personnel
	10.19		Porter une attention au climat de travail pour diminuer l'absentéisme et le turnover au sein du personnel communal
<b>prend soin de son capital humain</b>	10.20	⌘	Obtenir la certification equal salary
	10.21		Terminer la réévaluation des fonctions
<b>favorise la parité et l'égalité des sexes dans l'administration</b>	10.22		Maintenir des processus de recrutement sans discrimination
	10.23	⌘	Promouvoir les activités sportives auprès des employés

### Objectifs Agenda 2030

La communauté internationale a identifié les objectifs suivants (ODD) dans le cadre de l'Agenda 2030 :

- ODD 12. Établir des modes de consommation et de production durables.
- ODD 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.



### 3. Conclusion

---

Avec la présente stratégie du développement durable pour la période 2016-2021, la Ville de Nyon s'inscrit dans la continuité du programme de législature et de la démarche de durabilité amorcée depuis une dizaine d'année. La Municipalité propose un document-cadre suivant la logique des programmes politiques d'ordre supérieur, tout en s'établissant sur un diagnostic local. La stratégie du développement durable n'est pas une politique sectorielle, mais intègre un large champ de compétences, partagées par plusieurs services. Ce cadre de référence met en avant l'interconnexion des problématiques et adopte une vision à long terme pour garantir l'intégration des trois pôles du développement durable sur le territoire nyonnais.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le rapport municipal N° 47/2017 concernant la Stratégie du développement durable 2016-2021,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

de prendre acte de la Stratégie du développement durable 2016-2021.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 avril 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

## **Annexe**

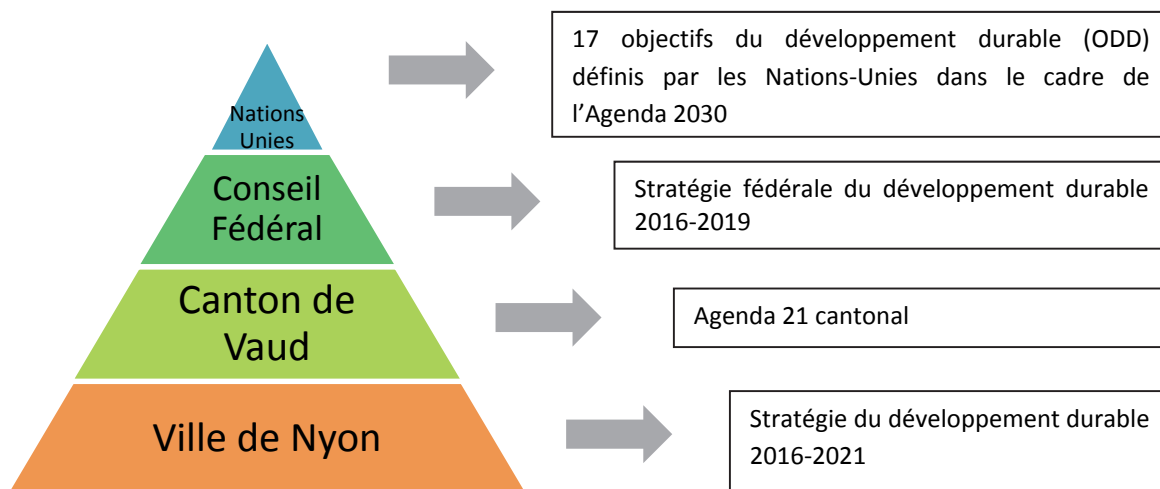
---

Contexte et enjeux

## ANNEXE : contexte et enjeux

C'est en 1987 que le concept de développement durable est apparu dans le rapport<sup>3</sup> de la commission Brundtland: « Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir<sup>1</sup> ». En 1992, sur la base de cette définition, l'Assemblée générale des Nations Unies a tenu le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro lors duquel 173 nations ont adopté le programme d'actions Agenda 21.

Les différents défis de ce programme d'actions sont illustrés à travers les trois objectifs suivants, qui nécessitent d'être traités sur un pied d'égalité : **capacité économique, solidarité sociale et responsabilité environnementale**. D'un texte adopté par les chefs d'Etat, il était nécessaire d'intégrer ces trois objectifs dans tous les domaines politiques et à toutes les échelles. C'est dans ce vaste programme que la Suisse, ses cantons et ses communes ont peu à peu intégré la préoccupation du développement durable dans leurs politiques et dans des stratégies locales afin de concrétiser ces intentions en actes.



Suite à cette nouvelle orientation, en l'an 2000, les Nations Unies ont rédigé les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), valables pour une période de 15 ans. Ce plan, signé par tous les pays, mais à destination principale des pays en développement, regroupait 8 objectifs visant à répondre aux besoins des plus pauvres.

En 2012, lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable à Rio (Rio+20), les Etats ont réitéré leur volonté de surmonter les défis mondiaux de façon coordonnée.

<sup>3</sup> Le Rapport Brundtland est le nom communément donné à une publication, officiellement intitulée *Notre avenir à tous (Our Common Future)*, rédigée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies, présidée par la Norvégienne Gro Harlem Brundtland. Utilisé comme base au Sommet de la Terre de 1992, ce rapport utilise pour la première fois l'expression de « *sustainable development* », traduit en français par « développement durable ».

L'Agenda 2030 découle de cette volonté de poursuivre de façon plus concertée les OMD, arrivés à leur terme en 2015. L'Agenda 2030 pose un nouveau cadre de collaboration internationale par le biais des Objectifs de développement durable (ODD). Il se traduit par 17 objectifs, eux-mêmes assortis de 169 cibles. Ces objectifs permettent aux pays dits développés d'être plus proactifs sur leur territoire tout en continuant l'aide au développement initié par l'Agenda 21.

Les ODD ont également pour but de promouvoir une croissance durable et de protéger l'environnement et sont applicables à tous les pays, dont la Suisse qui a ratifié ce document. Les ODD ne sont pas contraignants mais constituent un cadre d'orientation que le Conseil fédéral entend suivre dans ses propres politiques.

### **L'échelon fédéral**

Le développement durable, principe inscrit dans les buts de la Constitution fédérale, est une tâche qui incombe à tous les échelons étatiques (fédéral, cantonal et communal), en collaboration avec les acteurs de l'économie privée, de la société civile et du monde de la recherche. La Suisse a participé activement à l'élaboration des objectifs du développement durable de l'Agenda 2030 des Nations Unies. Elle s'est particulièrement mobilisée pour que le nouveau programme comporte des objectifs spécifiques comme la santé, l'égalité des sexes, la réduction de risques de catastrophes et les modes de consommation et de production durables.

En 2016, le Conseil fédéral a adopté, comme depuis plusieurs législatures, la Stratégie fédérale pour le développement durable 2016-2019. Le Conseil fédéral y développe les mesures permettant à la Suisse d'intégrer les ODD dans sa propre stratégie. La confédération a défini cinq lignes directrices que sont :

- Se responsabiliser face à l'avenir.
- Prendre en compte les trois dimensions (économie, social et environnement) du développement durable de manière équilibrée.
- Intégrer le développement durable dans tous les domaines politiques.
- Accroître la coordination entre les domaines politiques et améliorer la cohérence.
- Atteindre un développement durable par le partenariat.

Afin de suivre ces lignes directrices, est inscrit dans la Stratégie pour le développement durable 2016-2019 un plan d'action qui recouvre neuf champs thématiques :

- Consommation et production.
- Développement urbain, mobilité et infrastructures.
- Energie et climat.
- Ressources naturelles.
- Système économique et financier.
- Formation, recherche, innovation.
- Sécurité sociale.
- Cohésion sociale et égalité des sexes.
- Santé.

Chaque champ d'action comprend une identification des enjeux auxquels la Suisse doit faire face, les objectifs pour répondre à ces problèmes ainsi que les solutions à développer.

### **L'échelon cantonal**

L'Etat de Vaud se doit également de jouer un rôle de moteur et d'exemplarité dans le domaine du développement durable. Un cadre de référence du développement durable, l'Agenda 21 cantonal, a été élaboré pour la législature 2012-2017, comprenant les thématiques suivantes :

- Ressources naturelles et environnement.
- Cohésion sociale et santé.
- Économie et finance.
- Production et consommation.
- Développement territorial, urbanisation et mobilité.
- Environnement architectural, naturel et construit.
- Culture et patrimoine.
- Éducation.

Afin de mettre en œuvre les principes établis pour chaque thématique au niveau cantonal, l'Unité de développement durable agit comme un centre de compétences, de ressources et d'appuis auprès des services cantonaux, des communes ou des acteurs parapublics.

### **L'échelon communal**

Le dernier échelon institutionnel est un niveau de grande importance pour réaliser concrètement les objectifs de l'Agenda 2030. En appliquant à un niveau local les concepts des ODD, ceux de la Stratégie fédérale pour le développement durable et du cadre de référence du canton, les communes vaudoises possèdent des outils intéressants afin d'agir sur leur territoire.

### **Stratégies du développement durable à Nyon**

En 2011, et pour une durée d'une année, la Municipalité avait défini une stratégie du développement durable pour établir un cadre de référence autour de sa démarche. Fondée sur les éléments du diagnostic interne Facteur 21 et sur les résultats de la démarche participative COMPANYON, la Stratégie du développement durable 2010-2011 prévoyait en priorité la mise en œuvre d'une politique de l'énergie, la concrétisation des actions de COMPANYON et des actions dans certaines politiques publiques, par des mesures visant l'exemplarité des autorités et de l'administration communale et par l'élaboration d'outils de travail.

La stratégie du développement durable 2012-2016 se situait dans la continuité de la précédente, tout en complétant et en coordonnant les volontés existantes et futures en six grands axes de travail :

- Mettre en œuvre 4 programmes clefs : le logement, la mobilité, l'énergie, et l'environnement.
- Créer une dynamique grâce aux projets emblématiques.
- En chemin vers une administration exemplaire.
- Mobiliser les acteurs de la ville durable.
- Du local au global – Nyon solidaire.
- Evaluer et mesurer.

De nombreuses mesures ont été prises dans chacun de ces axes et ont porté leurs fruits dans les dimensions du développement durable que sont la capacité économique, la responsabilité écologique et la solidarité sociale.